



Bruxelles, le 15 juillet 2016  
(OR. fr)

11292/16

---

---

**Dossier interinstitutionnel:**  
2015/0313 (COD)

---

---

CODEC 1069  
FRONT 297  
MAR 196  
COMIX 530

### NOTE POINT "I"

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents
Objet:	Projet de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 1406/2002 instituant une Agence européenne pour la sécurité maritime <b>(première lecture)</b> - Accord du recours à la procédure écrite en vue de l'adoption de l'acte législatif

---

1. Le 16 décembre 2015, la Commission a transmis au Conseil sa proposition<sup>1</sup>, fondée sur l'article 100, paragraphe 2 du TFUE.
2. Le Comité économique et social a rendu son avis le 16 mars 2016<sup>2</sup>.
3. Le Parlement européen a arrêté sa position en première lecture sur la proposition de la Commission le 6 juillet 2016. Le résultat du vote du Parlement européen reflète l'accord de compromis intervenu entre les institutions et devrait donc pouvoir être accepté par le Conseil<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> doc. 15390/15.

<sup>2</sup> JO C 177 du 18.5.2016, p. 57.

<sup>3</sup> doc. 10813/16.

4. Compte tenu de la nécessité de signer l'acte au cours de la plénière de septembre, l'adoption du règlement dans ce très court délai ne pourra se faire que par procédure écrite, qui serait lancée **le mardi 13 septembre 2016, à 18h00** et se terminerait **le mercredi 14 septembre, à 11h00**.
5. Le Comité des représentants permanents est invité à marquer son accord sur le recours à la procédure écrite en vue de l'adoption du règlement tel qu'il figure dans le document PE-CONS 31/16<sup>4</sup>.

---

---

<sup>4</sup> pas encore disponible.